**Les emplois de l'Ecologie : 20 millions d'euros pour le recrutement de 1000 jeunes cadres diplômés de l'Environnement**

**24/01/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

**Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable mobilise, en 2005, 20 millions d'euros pour soutenir les projets des PME-PMI dans le domaine de l'environnement et du développement durable, en finançant le recrutement de 1000 jeunes cadres diplômés pour ces métiers.**

Le développement des PME-PMI françaises est l'un des atouts majeurs pour l'économie et l'emploi de notre pays. Ce développement doit intégrer de manière de plus en plus marquée, dans l'organisation comme dans la production et les services de ces entreprises, la protection de l'environnement, la maîtrise des consommations énergétiques et plus généralement le développement durable.

Dans leurs démarches, les PME-PMI sont d'ores et déjà accompagnées et soutenues à différents niveaux :

* par les Chambres de Commerce et d'Industrie et par les Centres Techniques Industriels dans un cadre professionnel ;
* par les Régions au titre du développement économique ;
* par l'Etat à travers, notamment :
  + l'ADEME grâce aux dispositifs d'aide à la décision, de formation et d'information déployés auprès des entreprises dans les domaines de l'environnement  et de l'énergie
  + les Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).

A l'initiative de Serge LEPELTIER, ministre de l'Ecologie et du Développement durable, les PME-PMI françaises pourront désormais, à partir du 1er mars 2005, bénéficier d'un soutien supplémentaire important et original : « les Emplois de l'Ecologie ».

20 millions d'euros seront ainsi consacrés, en 2005, aux PME-PMI engagées dans des démarches de progrès pour l'environnement et le développement durable. Ces financements visent à permettre le recrutement de 1000 jeunes diplômés spécialisés dans ces métiers, pour faciliter le renforcement des compétences de ces entreprises.

Ce dispositif innovant, qui sera instruit par les DRIRE avec l'appui de l'ADEME et des Chambres de Commerce et d'Industrie, constitue un facteur de progrès significatif :

* pour la compétitivité et l'emploi des PME-PMI grâce aux opportunités que la généralisation des stratégies environnementales leur permettra de développer auprès de leurs clients et fournisseurs.
* pour le développement des formations supérieures et de leurs débouchés dans les métiers de l'écologie, du management environnemental et de la gestion durable.
* pour l'amélioration de la qualité globale de l'environnement dans notre pays.

[](http://www.ecologie.gouv.fr/sommaire.php3)